



DEUXIEME PROPOSITION

LA JEUNESSE

INTRODUCTION :

Ce sont les jeunes de notre commune qui vont accompagner la mutation de notre Sté et qui donneront un sens au Nouveau Monde.

Ce sont les jeunes qui vont accompagner les seniors.

Il faut leur donner la place qui leur revient, au travers d'instances, qui devront être une véritable force de propositions aux élus de la commune.

Je propose la création d'offices municipaux et/ou la mise en place de conseils municipaux de la jeunesse, mais aussi, si cela est mieux adapté ; la création de commissions extra municipales qui seraient des lieux ressources pour mettre en place les services dans une Sté en pleine mutation.

Notre jeunesse sera le moteur de ce que nous allons engager pour un monde meilleur.

LE CONSTAT :

Petite-Forêt dispose d'un service jeunesse et d'un service de prévention de la délinquance en direction de la jeunesse.

A. LE SERVICE JEUNESSE TEL QUE CELA EST DÉVELOPPÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ; EST COMPOSÉ DE DEUX STRUCTURES :

1. Celui de la Petite Enfance
2. Et celui du Service Jeunesse.

B. LE SERVICE DE LA PRÉVENTION JEUNESSE ; SES MISSIONS :

1. Réfèrent projets jeunes
2. mener un accompagnement éducatif et social en direction des 16/25 ans.
3. informer et conseiller individuellement et collectivement
4. soutenir et apporter un appui technique
5. développer et accompagner les demandes
6. évaluer les besoins
7. faire émerger des projets
8. mis en place d'actions sociales et culturelles
9. inscrire les jeunes dans des projets de mobilité et les accompagner ou les envoyer en démarches autonomes : ex :
Projets européens, projets autonomes, tournois extérieurs...

Service volontaire européen, volontariat unis-cites, mission locale, forum emplois, salon de l'emploi, etc....



Les missions du service de prévention jeunesse et le service jeunesse ont quasiment des missions et des interventions identiques, qui donnent aux jeunes un manque de lisibilité de ces services en leurs directions. Résultat :

1. inefficacité,
2. temps perdu.

Les services jeunesse devront être regroupés au sein d'une seule et même structure.

- ➡ Je propose une seule entité. Le service de la jeunesse actuelle, avec un cadre d'action modernisé.

La concertation avec le personnel et les instances paritaires se feront avant tout redéploiement des services.

Remarque : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS peut se voir confier la gestion des structures assurant l'accueil de la petite enfance jusqu'à l'âge de 6 ans. Le service jeunesse garderait l'ensemble de ses missions en direction des 6 ans à 25 ans.

Le service de prévention de la délinquance reprendra l'ensemble de ses missions essentielles et changera d'appellation. En devenant le service de médiation social et de la tranquillité publique.

- ➡ Une réorganisation de ce service devra être envisagée, compte tenu des différents intervenants dans le domaine de la médiation et de la tranquillité publique après concertation avec le personnel et avis de la commission technique paritaire.

CRÉATION D'UN OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Il existe différentes formules qui seront étudiées au sein de la commission jeunesse pour explorer les différentes options à soumettre au conseil municipal

L'OMJ pourrait avoir pour vocation de s'adresser à l'ensemble des jeunes de la ville âgés de 13 à 25 ans. Elle pourrait intervenir dans les domaines des loisirs, de l'éducation, de la prévention, favoriserait la formation et l'expression des jeunes citoyens...

L'OMJ peut être créé sous la forme associative de la loi 1901 ou en régie directe.

La faisabilité sera étudiée avec le personnel du service jeunesse et la commission municipale de la jeunesse présidée par le Maire.

CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mise en place d'un CMJ comme premier outil d'une politique en direction de la jeunesse.

Il s'agit de reconnaître aux jeunes la capacité de s'exprimer pour eux et pour les autres et de prendre leur place dans la vie collective. La ville ne doit plus être vécue comme un espace vide, mais bien au contraire, les jeunes qui doivent pouvoir s'y identifier.

Les objectifs sont multiples. Tout cela pourrait se résumer dans l'idée de conduire les jeunes, à pratiquer l'instruction civique, grandeur nature.

Mais parce que nous ne voulons pas que ce dispositif se réduise à la simple reproduction « en miniature » du Conseil Municipal des adultes, pour faire semblant, ou pour jouer, nous avons l'ambition de donner aux jeunes un lieu, ainsi qu'un espace de dialogue, qui leur permet d'avoir un réel impact sur leur territoire, par un aller et retour avec les adultes qui peuvent les interroger, mais aussi les solliciter et leur permettre de s'exprimer sur les projets de la ville.

Nous voulons en faire un lieu de socialisation au sens large, mais aussi d'expériences humaines et sociales qui puissent contribuer à l'acceptation du point de vue démocratique du vivre ensemble.

ASPECT POLITIQUE : c'est le passage par l'élection. Élément symbolique, mais, au-delà qui contribue à renforcer les enjeux identitaires dont j'ai parlé précédemment : avoir été élu, ça engage, au plan personnel, mais également par la responsabilité et la confiance accordées par les autres.

PÉDAGOGIQUE : c'est changer le regard des jeunes sur les institutions, mais aussi leur permettre de se réaliser avec leurs différences. Le Conseil est un espace où on apprend, sur de vastes domaines, et on doit pouvoir non seulement acquérir une part de savoir-faire, mais aussi une part de savoir-être.

L'enjeu auquel nous sommes confrontés dans la mise en œuvre de ce dispositif c'est d'arriver à intéresser les jeunes, non pas, pour qu'ils viennent se saisir d'un gadget mis à leur disposition, qu'ils pourraient « zapper » dès lors qu'il ne les distrairait plus, mais d'en faire un véritable outil d'implication et d'action, dont ils seront, eux aussi comptables.

Il nous reviendra de les accompagner, de les organiser, mais de ne faire, en aucun cas à leur place. Ils doivent être en capacité, d'agir, d'être en mouvement et de co-construire avec les autres, à commencer par leurs pairs, mais aussi avec les adultes : élus et population.

Il s'agit donc bien d'impulser une politique de la Jeunesse par du travail en partenariat avec la volonté d'explorer tous les champs (culturel, social, sportif, mais aussi politique au sens premier du terme).

En ce sens, le CMJ devrait être la première pierre d'un édifice qu'on veut plus vaste, afin d'être en capacité de construire collectivement des réponses politiques, aux questions que se posent les jeunes. *Ce sont eux qui auront à traiter en tant qu'acteur le vieillissement de la population et la Sté en mutation.*

Afin de garantir le bon fonctionnement de ce dispositif, tant sur le plan de l'éthique que sur le plan de l'intérêt pédagogique, il est important de constituer un Comité de Suivi.

Il nous restera, et ce n'est pas le plus simple, à désigner les membres de ce comité.

Sans doute, avec les modalités de mise en œuvre des élections, le point le plus sujet à débat.

Nous y reviendrons de façon spécifique et avec la plus grande attention dans l'échange qui suivra la projection.

D'ores et déjà on peut pointer des questions que nous aurons à résoudre :

- Quel travail et comment avec les établissements
- Quel contrat nous passons ensemble
- Comment travailler avec les parents, avec les jeunes, les seniors
- etc.

D'AUTRES PROPOSITIONS SONT EN COURS DE RÉFLEXION

LA DISCUSSION EST OUVERTE.
VOS PROPOSITIONS
SERONT LES BIENVENUES